

# LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT



**Hôpital La Renaissance Sanitaire  
Soins Médicaux et de Réadaptation en Addictologie**

**28 Avenue Victor Hugo  
77120 COULOMMIERS**

**01.64.65.87.03**

**01.64.65.87.04**

[secretariatssra@hlrs-villiers.net](mailto:secretariatssra@hlrs-villiers.net)

N° Finess 77 002 304 2

## Sommaire

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Présentation .....          | 3 |
| Conditions d'admission..... | 4 |
| Trousseau/ Aliments .....   | 5 |
| Projet thérapeutique .....  | 6 |
| Activités.....              | 6 |
| Vie institutionnelle .....  | 6 |
| Moyens d'accès .....        | 9 |

# **Présentation**

Le service de Soins de suite et de Réadaptation en Addictologie de Coulommiers propose des séjours thérapeutiques pour des patients dépendants.

Ces séjours de six semaines, dans les suites immédiates d'un sevrage permettent d'envisager de vivre sans consommation.

Durant ces six semaines, les patients font l'apprentissage au quotidien de l'abstinence.

Ces soins permettent aux patients de s'interroger sur les causes de leur dépendance et leur donnent des moyens pour s'en libérer.

Les patients (hommes et femmes) admis constituent un groupe de cinq à six patients qui suivront pendant six semaines le programme thérapeutique

## **L'équipe soignante**

L'équipe soignante composée de médecins, cadre de santé, psychologues, infirmières, aides-soignants, éducateurs, assistante sociale, et secrétaire médico-sociale ; accompagne chaque patient et lui assure un suivi médical, psychologique et social adapté à sa situation.

Cet accompagnement propose des informations sur les troubles addictifs, des entretiens individuels psychothérapeutiques et médicaux, des activités de groupes permettant une réflexion individuelle et collective.

Des ateliers divers permettent un réinvestissement progressif dans une vie familiale, sociale et professionnelle avec une projection dans le maintien de l'abstinence.

## **L'établissement en quelques mots...**

L'établissement s'est résolument tourné vers la recherche de la qualité et de la sécurité des soins en s'inscrivant dans la démarche de certification. Soucieux de la liberté des personnes, l'établissement respecte et applique tous les principes de la charte de la personne hospitalisée.

## **Les locaux**

La structure est implantée au centre-ville de Coulommiers.

Elle dispose de 8 chambres individuelles et de 4 chambres doubles soit 16 lits.

Toutes les chambres sont équipées de cabinets de toilette.

Présence de deux escaliers de six marches.

Les parties communes sont composées d'une salle à manger ; d'un salon ; d'une salle informatique.

# Conditions d'admission

L'établissement est conventionné par la Sécurité Sociale, la Mutuelle Sociale Agricole et la plupart des autres régimes obligatoires.

## Avant l'admission

Compléter et renvoyer par mail le dossier d'admission de la structure.

La secrétaire s'assure du dossier complet.

Le médecin vous contacte pour un entretien de préadmission par téléphone.

Un sevrage en milieu hospitalier est organisé.

## Ce dossier doit comprendre :

- Un dossier médical accompagné d'un bilan d'hospitalisation et bilan biologique.
- Un dossier social.
- Une lettre de motivation manuscrite sera rédigée par le patient expliquant sa demande et sa motivation personnelle.
- Une pièce d'identité.
- Les attestations de carte vitale et mutuelle.

Vérifiez que votre mutuelle prenne en charge le DMT 518. A défaut de prise en charge par votre mutuelle, le ticket modérateur et le forfait journalier seront facturés à votre charge.

## Au moment de l'admission

### Sur le plan médical et paramédical :

L'entrée au Soins Médicaux et de Réadaptation en Addictologie se fait après un séjour de sevrage en milieu hospitalier avec transfert direct par une société de taxi ou d'ambulance.

Une admission directe du domicile est possible mais après accord du médecin de l'établissement.

Un entretien d'entrée est prévu par le médecin addictologue et un membre de l'équipe paramédicale.

Le personnel soignant procèdera à l'inventaire de vos affaires personnelles et récupérera ordonnances et traitements.

**Assurez-vous de nous remettre votre ordonnance de traitement en cours**

### Sur le plan administratif :

L'accueil des entrées s'effectue uniquement les matins.

La secrétaire finalise les modalités administratives.

**Assurez-vous de vous prémunir de votre bulletin de situation et de votre pièce d'identité, carte vitale, carte mutuelle.**

### Sur le plan pratique :

Un inventaire est effectué dès votre arrivée. (cf. : liste du trousseau page 5)

Tout produit alcoolisé est interdit (boissons alcoolisées, parfums, eau de toilette, dissolvant...).

Si vous en possédez, les remettre dès votre entrée au personnel soignant.

## Trousseau

- Votre traitement médical pour 3 jours accompagné de l'ordonnance.
- Linge de toilette (serviettes) et nécessaire de toilette : (coupe-ongle, sèche-cheveux, tondeuse à barbe, rasoir à main ou électrique).
- Produits sans alcool : Déodorants, gels cheveux, gels douches et shampoings, crèmes, mousse à raser...
- Un grand sac pour le linge sale et un sac à dos.
- Pièce d'identité, attestations de carte vitale et de mutuelle.
- Un réveil (ou téléphone ayant cette fonction)
- Nécessaire de courrier (timbres et enveloppes)
- Un maillot de bain ou slip ou boxer de bain (pas de short)
- Une tenue de sport et une paire de baskets.
- Un petit cadenas

## Aliments

A l'admission :

- Aucun aliment frais ne sera accepté
- Café décaféiné soluble jusqu'à 3 paquets
- Sirop jusqu'à 1 bouteille
- Gâteaux secs/bonbons jusqu'à 6 paquets

Pendant le séjour :

- Uniquement durant le marché du dimanche matin un aliment peut être acheté et consommé le midi même.  
*Si cet aliment est à partager, il le sera avec tous les patients.*
- Aucun autre achat ni d'approvisionnement ne sera possible.
- Il convient de prévenir vos proches des règles sanitaires du service.

## Projet thérapeutique

Le projet de soin repose sur une prise en compte globale de la personne en difficulté avec l'alcool, centré sur :

- Une prise en charge médicale individuelle assurée par le médecin alcoologue, une information en alcoologie et un suivi infirmier personnalisé.
- Une prise en charge psychologique de la dépendance et de la souffrance psychique : thérapies de groupe (groupe de parole, carrefours à thème, relaxation...) et thérapies individuelles de soutien avec un psychiatre et une psychologue. Entretien avec les familles.
- Un accompagnement socio-éducatif : évaluation de la situation, information, aide aux démarches, orientation, projet de vie.
- Une prise en charge éducative et de réadaptation afin de favoriser un rythme de vie équilibré ainsi qu'une démarche de préparation à la réinsertion sociale.
- Un développement des ressources personnelles (activités physiques et sportives, atelier éducation santé, groupe de parole à thèmes, projection de films)

## Activités

Les activités thérapeutiques prescrites par le médecin de la structure sont obligatoires. Des activités telles que : psychothérapie, éducations diverses, ateliers sportifs et culturels sont proposées selon un planning organisé.

## Vie institutionnelle

Le SMRA est un lieu de soins et de vie en collectivité où des règles de fonctionnement sont nécessaires au bon déroulement du séjour et au bien-être de chacun.

### Activités

Les activités thérapeutiques s'inscrivent dans le parcours de soins du patient et sont prescrites par les médecins de la structure. Une contractualisation est établie avec chaque patient.

### Horaires :

- Prise des médicaments en salle de soins à 8h00 (le week-end à 8h30),
- Petit déjeuner entre 7h30 et 8h30 (le week-end à 9h00),
- Première activité à 10h15,
- Prise des médicaments en salle de soins à 12h00,
- Déjeuner aux alentours de 12h30,
- Première activité de l'après-midi à 14h45,
- Prise des médicaments en salle de soins à 18h45,
- Dîner aux alentours de 20h00,
- Terrasse ouverte de 6h00 à 23h30.

### Les interdits :

Tout manquement à ces règles constitue une rupture du contrat et de l'engagement dans une demande de soins. En conséquence, une sortie définitive de l'établissement sera envisagée.

- L'introduction ou l'usage d'alcool ou de substances toxiques.
- La sortie sans autorisation médicale.
- Tout comportement agressif ou violent (physique ou verbal).
- La consommation de tabac et de vapotage dans les locaux
- L'introduction d'objet pouvant être dangereux pour soi ou pour les autres.
- L'introduction de CBD même en vapotage est interdit.
- Le non-respect de la sérénité du service et des autres patients

### Produits illicites /Alcool/Médicaments :

- Il est formellement interdit de consommer et/ou d'introduire alcool et produits illicites sous quelques formes que ce soit. (Les infirmiers(ères) sont en droit, à tout moment, de pratiquer sur prescription médicale un dosage à l'analyseur d'haleine ou un prélèvement urinaire).
- Un contrôle de la chambre pourra être effectué à tout moment.
- Toute prise de médicaments doit se faire après avis d'un médecin de la structure.
- Aucun médicament n'est laissé à la disposition du patient sauf si accord médical.
- Les médicaments prescrits seront distribués avant les repas par les infirmières en salle de soins.

### Sorties :

Les autorisations de sorties se font après avis médical.

### Conduite véhicules :

La consommation de certains médicaments psychotropes et la prise de substances ont des effets sur les capacités du conducteur. Rappelons que la plupart des psychotropes font partie de la liste des médicaments problématiques pour la conduite *publiée au Journal officiel du mars 2017*.

Il est fortement déconseillé d'utiliser son véhicule pendant le temps des permissions.

### Visites avec sortie accompagnée :

- Si vous êtes admis entre le lundi et le mercredi : lors du 2<sup>ème</sup> week-end une sortie accompagnée avec un proche est possible.
- Si vous êtes admis entre le jeudi et le vendredi : lors du 3<sup>ème</sup> week-end une sortie accompagnée avec un proche est possible.

### Sorties sur temps libres :

A partir de la 3<sup>ème</sup> semaine les sorties libres non accompagnées sont possibles sur les temps libres.

### Sorties du week-end :

A partir du 3<sup>ème</sup> week-end les retours au domicile pour le week-end sont du samedi 09h00 au dimanche 18h00 maximum.

### Sortie d'hospitalisation :

Le jour de la sortie est programmé selon le jour de l'entrée après 6 semaines (ex : admission le mardi sortie le mardi)

### **Courrier :**

Le patient peut déposer son courrier affranchi au secrétariat pour expédition.  
Le courrier reçu est remis en main propre chaque jour.

### **Cultes :**

La pratique d'un culte est prise en compte (cf. : informations diverses).

### **Linge :**

Il est conseillé de prévoir des vêtements pour une durée de 2 semaines ainsi que du linge de toilette. (*Cf. : courrier sur le trousseau à fournir*).

Il n'est pas autorisé de faire sa lessive dans sa chambre mais il y a la possibilité de laver et sécher son linge dans le service. Aussi, une laverie automatique se trouve en centre-ville.

### **Objets de valeurs :**

Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs. L'établissement décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets. Vous êtes garant de l'ensemble des biens que vous gardez dans votre chambre (Décret 93550 du 27 mars 1993). Soyez vigilant !

### **Fenêtres :**

Elles sont sécurisées et fermées à clef.

### **Téléphone :**

L'usage du téléphone portable est autorisé uniquement durant les temps libres et laissé dans la chambre durant les ateliers thérapeutiques et durant les repas.

### **Télévision :**

Une télévision est disponible dans le salon (le choix de la chaîne est d'un commun accord entre patients). L'usage de la télévision dans la chambre est interdit.

### **Informatique :**

Une salle informatique est accessible après concertation auprès des soignants. L'ordinateur portable personnel est autorisé s'il n'intercède pas aux horaires des soins.

### **Vie quotidienne :**

Les repas sont pris en commun dans la salle à manger.

Le patient est sollicité pour participer à la vie en collectivité.

Pour faciliter le travail d'entretien, le patient est tenu de conserver sa chambre en ordre et de faire son lit chaque matin avant les ateliers.

Les douches sont accessibles dès 6h00 et l'usage est quotidien.

Une tenue correcte est demandée. L'usage de la tenue de nuit se limite à la chambre.

Le respect des lieux et du matériel est exigé.

Pas de stockage, ni de consommation de nourriture, ni de vaisselle dans les chambres.

### Plan d'accès au SMRA Hôpital La Renaissance Sanitaire Situé dans le centre-ville de Coulommiers

#### Par PARIS

Autoroute A4 direction Metz-Nancy.

Sortie N°16 Direction Crécy/Coulommiers

Suivre centre-ville - Hôpital Abel Leblanc

Sur place sonnez à l'interphone sous le porche pour se rendre au 2<sup>ème</sup> étage.



#### Par Paris GARE DE L'EST

Prendre le Transilien (1 heure)

Arrêt Coulommiers

Gare à 10 min de marche, suivre centre-ville

Hôpital Abel Leblanc

Sur place sonnez à l'interphone sous le porche pour se rendre au 2<sup>ème</sup> étage.

